

## FOCUS N°2 : Le mouvement social des sardinières à Douarnenez, 1905 – texte à rédiger

2<sup>ème</sup> étape : je distingue les enjeux liés aux revendications des sardinières

Document 1 : Les sardinières de Douarnenez, article paru dans le journal *L'Action quotidienne anticléricale-républicaine-socialiste*, le 22 juillet 1905

« Déjà la région de Douarnenez a connu une crise terrible : il y a deux ans la sardine s'était retirée, et avec les pêcheurs, c'était les ferblantiers boîtiers et les sardinières qui connurent la misère. Jusqu'en février dernier, les ouvriers gagnaient, théoriquement s'entend, 1 franc 25 et 1 franc 75 pour 1000 petites et de grosses sardines. En raison de la facilité d'altération de la sardine, le travail qui consiste à enlever la tête des poissons et à les désarêter, devait être exécuté très rapidement. Aussi les « filles » ne pouvaient-elles pas contrôler la quantité de sardines préparées.

Toute la population ouvrière de Douarnenez est occupée à ce travail pour le compte de quelques usiniers, et elle y est tellement occupée que c'est à peine si on a le temps, tous les trois ou quatre jours, de nettoyer les rues où s'entassaient les détrit.

Des commises ou contremaîtresses, au service du patron, étaient chargées du contrôle. Mais, outre que le salaire alloué aux pièces est infime, les commises trouvent encore le moyen de le diminuer dans une proportion qui atteint parfois la moitié, et empochent la différence ; si bien que pour une période de travail de 4 mois et une durée quotidienne de 13 à 14h par jour, une ouvrière active et laborieuse arrivait à gagner au maximum 80 francs par an. Au mois de février dernier, les ouvrières au service des usiniers se mirent en grève. Elles étaient payées selon le nombre de poissons qui leur étaient confiés, c'est-à-dire au mille.

Mais nul contrôle n'était possible avec ce système et elles étaient lésées ; elles demandèrent à être payées à l'heure c'est qu'il leur fut accordé, en théorie.

En pratique, il en fut tout autrement ; certains patrons trouvant cette nouvelle méthode préjudiciable refusèrent de l'appliquer, et usant sur leurs employés de la pression coutumière ils obtinrent qu'elles formulassent le regret de l'ancien état de choses.

De là une dissidence qu'il y avait pourtant un moyen de dissiper : le recours à un plébiscite, à un référendum. Il a eu lieu au vote secret, et avec application de ce système de la cabine d'isolement dont le Sénat n'a pas voulu pour les élections politiques.

On connaît le résultat. Sur 965 suffrages, 21 voix seulement se prononcèrent pour le travail au mille.

Les ouvrières, dans le mouvement de cette semaine, ne demandent en somme que l'application du contrat signé en février dernier et qui leur reconnaissait un salaire de 0 francs 20 à l'heure, ce qui n'a rien d'exagéré. Malgré leur signature apposée au bas du contrat, trois usiniers se refusent encore à appliquer ce système. Comme toujours, les patrons objectent que la concurrence étrangère les obligeait à réduire les salaires ; ils ne disent pas si elle les oblige, aussi, à laisser empocher au commises la moitié du salaire gagné par les ouvrières. Si les ouvrières travaillaient à l'heure, disent-ils, elles seraient moins actives et la quantité de poisson susceptible de s'avarié peut augmenter considérablement. Or, la concurrence étrangère dont les patrons sardiens et font tant état est celle du Portugal et de l'Espagne et là, il existe un climat diantrement plus chaud que le nôtre et le travail y est payé à l'heure.

Tout fut mis en jeu pour vaincre les ouvrières dans leur si légitime revendication ; le curé s'empessa d'intervenir en refusant l'absolution et les sacrements aux femmes qui ne se soumettraient pas aux volontés patronales. [...] »

E. Dumas, *L'Action quotidienne anticléricale-républicaine-socialiste*, 22 juillet 1905

<https://dgxy.link/l-action-22-juillet-1905>

1. oremus : prières

2. recteur : prêtre exerçant des fonctions de responsabilité

3. mouvements prolétariens : mouvements ouvriers portant des revendications

💡 **Consigne** : à l'aide du document, complète le tableau suivant

	Rémunération au mille (ou à la pièce)	Rémunération à l'heure
Qui soutient ce mode de rémunération ?		
Quels sont les arguments en faveur de ce mode de rémunération ?		
Quelles sont les conséquences de ce mode de rémunération pour les ouvrières sardinières ?		
Comment veut-on imposer ce mode de rémunération ?		

3<sup>ème</sup> étape : je fais le bilan de ce que j'ai appris

Au début du mois de février 1905, plusieurs grèves éclatent à Douarnenez et concernent de nombreuses professions. Après l'intervention du préfet et du maire et l'obtention de concessions les grèves cessent le 14 février. Le tableau [en lien](#), établi par le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, récapitule les concessions obtenues.

💡 **Consignes** :

1. Quel constat peut-on faire en comparant la situation des sardinières à celle des autres ouvriers ?
2. A l'aide des différents documents, rédige un texte présentant les conditions des ouvrières sardinières, leurs revendications et moyens de lutte, les oppositions rencontrées puis les résultats obtenus. Votre travail sera organisé en 5 petits paragraphes en plus de l'introduction et de la conclusion.